

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANT

Séance du 3 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 12 Votants : 14 Absents : 1 Procurations : 2

Date de convocation : 27 mars 2024

Date d'affichage : 27 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois avril à 18h00.

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Richard FIOL, Maire.

Étaient présents : Richard FIOL, Alain DELMAS, Anne-Marie FRENEHARD, Michel VERNHETTES, Paulette FOURNIER, Jean-Pierre CHARALAMBOS, Jean-François GALLIARD, Virginie GOVIGNON, Sabine THOMAS, Magali COULET, Claude AROCAS, Christian JULIAN.

Étaient Représentées : Yvan BOUAT représentée par Richard FIOL,

Lionel CAYRON représenté par Paulette FOURNIER.

Étaient Absents : Vanessa AUBELEAU.

Délibération n° 2024-45-

ADHESION AU SYNDICAT MIXTE DE PREFIGURATION AGENCE D'ATTRACTIVITE LARZAC VALLEES

Monsieur le Maire présente l'état d'avancement de la réflexion commune menée au niveau de la Communauté de communes visant à structurer et à harmoniser la stratégie de développement des offres touristiques, culturelles, patrimoniales et économiques du territoire Larzac et Vallées.

Suite à l'étude rendue par Tourisme et Sites en 2021, les propositions ont été analysées et les structures associées ont été consultées afin d'identifier un programme d'action concret pour les prochaines années.

Il a découlé de ces échanges plusieurs axes de travail identifiés comme prioritaires :

la mise en cohérence de l'offre touristique et culturelle Larzac Vallées, avec en particulier la valorisation des cités templières et hospitalières, véritable vitrine touristique et patrimoniale du Sud du Département ;

- la nécessité de rechercher de nouveaux partenariats et des labels permettant une visibilité des territoires, en continuité de ceux déjà obtenus avec le classement au Patrimoine mondial des Causses et Cévennes ;
- la construction d'une stratégie d'attractivité des zones d'activités.

Suite à la disparition du conservatoire Larzac templier et Hospitalier, dissous en 2016, il n'a pas été possible pour le territoire de se coordonner et de mener une politique d'ensemble sur les volets patrimoniaux, touristiques, de médiation culturelle et d'animation du territoire.

Le territoire entier de la Communauté fonctionne aujourd'hui en ordre dispersé tant dans la gestion quotidienne que dans la mise en place d'une stratégie sur le long terme.

Dès lors, et afin de définir ensemble un plan pour l'avenir, il apparaît indispensable de créer une structure dédiée, associant les élus du territoire et recentrée sur ces champs de compétence relevant aujourd'hui de plusieurs échelons.

L'opportunité de créer un syndicat mixte dédié à ces réflexions et à l'accomplissement de ces missions constitue une solution adéquate aux problématiques identifiées.

Il regrouperait la Communauté de communes et les communes membres.

Le Département a été sollicité pour participer au syndicat et va se prononcer sur ce sujet lors de la commission permanente du 22 mars 2024.

Si son adhésion était approuvée, elle permettrait de concourir à la nouvelle impulsion politique touristique et d'attractivité de ce territoire, en s'appuyant sur le phare que sont les cités templières.

Cette structure serait une instance de dialogue et de décisions, bénéficiant des compétences du Département en phase de préfiguration permettant d'organiser sur le long terme l'intervention des acteurs du territoire. Néanmoins, et afin de réfléchir à une phase de préfiguration permettant de mesurer les résultats concrets de cette collaboration, il vous est proposé de créer un syndicat mixte d'une durée de 3 ans.

La dénomination proposée « agence d'attractivité Larzac Vallées » est un gage de réactivité et d'efficacité dans les actions.

Le conseil municipal après cet exposé décide à la majorité des présents ou représentés, 1 contre : Sabine THOMAS, 5 abstentions : Jean-François GALLIARD, Jean-Pierre CHARALAMBOS, Virginie GOVIGNON, Claude ARROCAS, Alain DELMAS.

-D'APPROUVER la création du syndicat mixte de préfiguration « Agence d'attractivité Larzac Vallées ».

-DE DEMANDER une création du syndicat mixte au 1^{er} septembre.

-D'APPROUVER les statuts du syndicat mixte tel qu'annexé à la présente délibération.

-D'ADHERER à la carte 1 telle(s) que mentionnée(s) dans les statuts.

-DE DESIGNER en tant que représentant au syndicat mixte Madame Paulette FOURNIER qui accepte ces fonctions. Le conseil municipal autorise Madame Paulette FOURNIER à être membre du comité syndical dans le cas où elle serait désignée par les représentants des communes de CORNUS, FONDAMENTE, LA BASTIDE PRADINES, LAPANOUSE DE CERNON, LE CLAPIER, L'HOSPITALET DU LARZAC, MARNHAGUES ET LATOUR, NANT, SAINT BEAULIZE, SAINT JEAN DU BRUEL et SAUCLIERES.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à NANT, le 3 avril 2024

Le secrétaire de séance
Alain DELMAS



Le Maire,
Richard FIOL

